

Entretien avec son Excellence, l'ambassadeur de France au Japon, M. Maurice Gourdault-Montagne

Arnaud BOULESTREAU

Le 26 avril dernier, l'université des langues étrangères de Nagasaki a eu le privilège d'accueillir, son Excellence, l'ambassadeur de France au Japon, M. Maurice Gourdault-Montagne. A cette occasion, l'ambassadeur a pu redécouvrir l'hospitalité bien connue des habitants de Nagasaki. La dernière visite à Nagasaki de son Excellence remontait au mois de juillet dernier quand celui-ci était venu pour les festivités du 14 juillet à Nagasaki.

Même si sa visite fût de courte durée, un large public de près de 350 personnes, composé d'élus locaux, d'étudiants, de professeurs et d'amoureux de la France, s'était réuni pour assister à notre université, à la conférence donnée par Monsieur l'ambassadeur. Le titre de cette conférence était : « Les relations entre le Japon, la France et l'Europe. »

Il va sans dire que M. Maurice Gourdault-Montagne est un spécialiste de la question. Directeur de cabinet d'Alain Juppé, à Matignon, à partir de 1995, ce diplomate non-énarque issu d'une famille de militaires, fut étroitement mêlé aux discussions sur la Corse. Passant pour l'un des quatre principaux conseillers de Jacques Chirac à l'Élysée, il fut nommé par ce dernier en août 1998, ambassadeur de France au Japon.

Afin de poursuivre le dialogue entamé ce jour-là entre nos étudiants et l'ambassadeur de France, j'ai demandé à ce dernier de bien vouloir répondre à quelques questions dont vous trouverez les libellés ci-dessous. Afin de détailler quelques réponses de son Excellence, je me suis permis d'ajouter au bas de ses réponses, des rappels sur les sujets évoqués.

Dans votre discours donné à notre université, vous avez parlé du choix qu'a fait la France de l'intégration européenne. Cette intégration tout d'abord économique devient de plus en plus politique, avec notamment le projet de constitution européenne. Pensez-vous que l'on se dirige vers une union politique de l'Europe qui aboutirait à la création des « États-Unis d'Europe »?

L'Union européenne est une institution internationale composée d'Etats membres qui, dans le respect de leur différence, ont décidé de joindre leurs efforts et de se rapprocher, dans des domaines de plus en plus nombreux, pour mieux assurer la paix et la prospérité en Europe. Il s'agit d'un projet politique qui implique certains partages de souveraineté. L'Euro est ainsi l'exemple spectaculaire de la mise en commun de la souveraineté monétaire. Pour autant, les fondements de l'Etat nation, qui reste un cadre d'action politique et une source de légitimité, ne sont pas remis en cause. Si la formule des « Etats-Unis d'Europe » rendue célèbre par Victor Hugo est séduisante, ce serait cependant inexact de dresser un parallèle entre l'aboutissement du processus européen et les institutions des Etats-Unis d'Amérique. En effet, l'Europe n'est pas une Nation neuve, n'a pas d'unité linguistique, culturelle ou politique, et ne se construit pas sur un modèle strictement fédéral. C'est pourquoi, afin d'éviter toute ambiguïté, les plus hautes autorités françaises préfèrent généralement employer la formule de « Fédération d'Etats Nations » qui exprime à la fois l'idéal fédéraliste et la réalité fondatrice de l'Etat Nation où se retrouve chacun des peuples qui composent l'Union européenne.

La perspective de d'élargissement de l'Union européenne exige de repenser en profondeur l'ambition européenne et le fonctionnement de ses institutions. C'est à dire qui décide, comment, avec quelle majorité, et sur quels sujets. Que met-on en commun et jusqu'où? Ce travail de réflexion est actuellement mené dans le cadre de la « Convention pour l'avenir de l'Europe » dont la présidence a été confiée à M. Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République française, qui dirige une instance composée de plus de cent représentants de l'ensemble des pays de l'Union et qui rendra son rapport pour 2004.

Rappel sur la « Convention pour l'avenir de l'Europe »

« Le Conseil européen, réuni à Laeken en décembre 2001, a convoqué une Convention sur l'avenir de l'Union européenne (Déclaration de Laeken). La Convention a pour tâche de préparer d'une manière aussi large et aussi transparente que possible la prochaine Conférence intergouvernementale. Elle examinera les questions essentielles que soulève le développement futur

de l'Union, comme par exemple : qu'attendent les citoyens européens de l'Union? Comment organiser la répartition de compétences entre l'Union et les États membres? Et au sein de l'Union, comment organiser la répartition de compétences entre les institutions? Comment assurer la cohérence et l'efficacité de l'action extérieure de l'Union? Comment assurer la légitimité démocratique de l'Union ?

La Convention commencera ses travaux par une période d'écoute pour identifier le contenu de l'attente et du besoin d'Europe des peuples. La seconde étape sera une période d'analyse pour comparer les avantages et les inconvénients des propositions avancées pour organiser l'Union européenne. La troisième phase servira à chercher la synthèse entre les différentes propositions et à élaborer des recommandations. Le Président de la Convention présentera un rapport oral sur l'état d'avancement des travaux à chaque Conseil européen.

Composition de la Convention

Le Conseil européen a désigné M. Valéry Giscard d'Estaing comme Président de la Convention et M. Giuliano Amato et M. Jean Luc Dehaene comme Vice - Présidents.

La Convention rassemble les principales parties prenantes au débat sur l'avenir de l'Union. Outre son Président et ses deux Vice - Présidents, la Convention est composée de:

- 15 représentants des chefs d'État ou de gouvernement des États membres (1 par État membre),*
- 13 représentants des pays candidats à l'adhésion (1 par pays candidat),*
- 30 représentants des Parlements nationaux des États membres (2 par États membres),*
- 26 représentants des Parlements nationaux des pays candidats à l'adhésion (2 par pays candidat),*
- 16 représentants membres du Parlement européen,*
- 2 représentants de la Commission européenne » (1)*

Par ailleurs vous avez mentionné l'élargissement de l'Europe qui sur une échéance de 10 ans pourrait intégrer 25 nations. Ne pensez-vous pas que cet élargissement qui a pour but de réduire les inégalités en Europe, ne se fasse au détriment des relations que l'Europe entretient avec les autres continents? La France, dans cette Europe élargie pourra t-elle se concentrer sur ses partenaires européens ainsi que sur ses partenaires asiatiques et plus particulièrement le Japon?

L'élargissement à plus de 25 Etats membres et l'adaptation du mode de fonctionnement de l'Union européenne sont des sujets majeurs pour les années à venir. Cela étant, l'Europe ne se construit pas dans le vide mais dans un monde de plus en plus globalisé, dans le cadre duquel l'Union européenne et la France ont tissé de nombreux liens avec des pays parfois très éloignés des frontières de l'Europe. Avec le Japon, s'est ainsi développé un véritable partenariat basé sur le dialogue, la confiance et le partage de valeurs et de préoccupations communes (désarmement, environnement, vieillissement de la population, aide au développement...). Vous pouvez compter sur la France, l'un des principaux artisans de la construction européenne, pour continuer à contribuer au renforcement de la relation entre l'UE et le Japon. Car l'Union européenne a besoin du Japon, grand pays démocratique, industrialisé, de haute technologie, et qui contribue depuis cinquante ans à la paix du monde.

Rappel sur l'élargissement de l'Union Européenne

« La première raison pour laquelle cet élargissement se distinguera des précédents tient sans doute à son ampleur. En effet, ce dont il est question en ce moment c'est d'un élargissement à douze pays qui, ensemble, comptent plus de 100 millions d'habitants, ce qui entraînera une augmentation de 28 % de la population communautaire.

Le caractère hétérogène de cet élargissement peut être considéré comme son deuxième trait distinctif. Tout d'abord, nous nous trouvons face à un groupe de pays de tailles très variées, comprenant aussi bien des grands pays, tels que la Pologne, que des pays très modestes en termes de population et de superficie. Hétérogénéité également culturelle, puisque cet élargissement signifiera l'entrée de pays à composante latine, comme la Roumanie, slave, comme la Pologne, ou hellénique, comme Chypre.

Enfin, le degré de développement de ces pays varie dans une mesure jusque-là inconnue pour l'Union européenne, certains d'entre eux, telle la Slovaquie, atteignant plus de 70% de la moyenne communautaire, et se rapprochant ainsi de la Grèce et du Portugal, d'autres, telles la Roumanie et la Bulgarie, se situant autour de 25% » (2)

Dans votre discours vous aviez déjà parlé de la relation privilégiée qu'entretenait la France et le Japon évoquant notamment, le dialogue et la confiance qui règnent entre ces deux pays ainsi que l'intérêt partagé qui unit ces deux nations. Comment voyez-vous évoluer cette relation au cours des prochaines années?

La relation entre la France et le Japon est appelée à connaître de nouveaux développements au cours des prochaines années. L'intensification de notre dialogue politique, la multiplication de nos échanges économiques et de nos partenariats industriels, la diversité de nos échanges culturels et scientifiques, nous permettent d'envisager l'avenir avec confiance. Il nous faut cependant poursuivre nos efforts, notamment dans le domaine de la coopération scientifique. Je pense également que les collectivités locales doivent apporter une contribution plus affirmée pour animer et faire vivre la relation franco-japonaise. Enfin, les Universités doivent jouer un rôle central pour faciliter les échanges entre étudiants afin de développer une meilleure connaissance entre ceux qui seront les responsables de demain.

Rappel: Un exemple de la coopération franco-japonaise l'inauguration du nouvel institut franco-japonais du Kyushu, Fukuoka, 10 avril 2002

« L'inauguration, le 10 avril 2002, du nouvel Institut franco-japonais du Kyushu, marque une date importante dans la modernisation programmée du réseau des établissements culturels français au Japon. Grâce au travail accompli par le directeur et son adjoint, l'Institut est déjà devenu un interlocuteur légitime des universités. Il rayonne plus largement qu'il ne l'a jamais fait dans toute la région, ouvrant même des cours délocalisés, et commence à se faire connaître par les institutions culturelles et artistiques, au travers d'une collaboration avec le Musée Guimet et le Musée des Arts Asiatiques. »(3)

Notre université, comme vous le savez, est une université de langues. Fort est de constater que l'anglais remporte la palme d'or quand il s'agit de choisir quelle langue nos étudiants vont étudier. Pour beaucoup d'étudiants, ils ne voient pas l'intérêt d'apprendre la langue française. Pensez-vous que la langue française ait encore un avenir au Japon et que diriez-vous à ces étudiants qui hésitent à apprendre le français?

Personnellement, je suis persuadé que le français a un grand avenir au Japon, ne serait-ce qu'en raison des affinités mutuelles qui portent nos deux peuples l'un vers l'autre. Le français est aujourd'hui parlé par près de 200.000 personnes dans l'archipel. Je relève également que l'enseignement du français au Japon a des racines anciennes qui remontent à l'ère Meiji avec de remarquables spécialistes qui nous ont beaucoup apporté.

Pour promouvoir l'apprentissage du français, je pourrais évoquer des chiffres : 170 millions de francophones disséminés sur tous les continents, ou évoquer l'accès à la culture française et à son universalisme, mais je me contenterai de plaider en faveur du multilinguisme qui, aujourd'hui plus encore qu'hier, est fondamental pour sauvegarder la diversité culturelle qui fait la richesse de notre monde. Alors que l'anglais est devenu une « langue obligée » pour la communication, le français doit rester une langue de choix, facteur d'épanouissement personnel mais également de succès professionnel en permettant à ceux qui le maîtrisent d'accéder à un mode de pensée et de culture différent. Le français reste en effet une grande langue pour le droit et les sciences sociales ainsi que pour toutes les matières scientifiques et technologiques

Ma dernière question concerne l'élection présidentielle du 5 mai dernier. A cette occasion, le président sortant Jacques Chirac a été réélu avec 82% des voix contre seulement 18% à son adversaire d'extrême droite, Jean-Marie Le Pen. Quels enseignements peut-on tirer des résultats de cette élection, et quel message la France veut-elle donner à l'étranger?

Les résultats du deuxième tour des élections présidentielles ont été sans ambiguïté. Les Français ont massivement rejeté l'extrême droite et sa mentalité d'exclusion. Le message vis-à-vis de l'étranger est clair, la France reste un pays ouvert, attaché aux valeurs et idéaux démocratiques, qui sont notre socle à travers notre histoire depuis la Révolution française, et engagé dans la construction européenne.

Rappel des résultats du second tour des élections présidentielles le 5 mai 2002 au centre de vote de Tokyo

Inscrits : 1103

Votants : 690

Exprimés : 674

Candidats	Voix	%
M. Jacques CHIRAC □	633 □	93.91 □
M. Jean-Marie LE PEN	41	6.08

Références :

- (1) Site de la convention pour l'avenir de l'Europe
<http://european-convention-eu.int>
- (2) Site de la présidence espagnole de l'union européenne
<http://www.ue2002.es>
- (3) Site de l'ambassade de France au Japon
<http://www.ambafrance-jp.org>

E-mail : boulestreau@tc.nagasaki-gaigo.ac.jp

: arnaudsan@yahoo.com